



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Aqua Mix 1 & 2 Deep Clean Powder Portion

## Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom de le produit :** Aqua Mix 1 & 2 Deep Clean Powder Portion  
**Usage du produit :** Nettoyant.  
**Fabricant/fournisseur :** Custom Building Products  
13001 Seal Beach Blvd  
Seal Beach, CA  
90740  
**Numéro de telephone :** (562) 598-8808  
**Numéro de téléphone d'urgence :** INFOTRAC 1-800-535-5053 (US et Canada)  
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500  
**Date de la preparation :** Juillet 2, 2010 **Date de Révision :** Décembre 8, 2011

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### DESCRIPTION GÉNÉRAL DES RISQUES

ATTENTION

PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU.

**Effets potentiels sur la santé :** Voir la section 11 pour plus d'information.

**Voies d'exposition :** Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

**Yeux :** Irritant pour les yeux. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

**Peau :** Peut irriter la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

**Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

**Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

**Effets chroniques :** Le contact avec la peau répété ou prolongé pourrait assécher la peau et causer de l'irritation.

**Signes et symptômes :** Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmolement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau.

**Conditions médicales aggravées par exposition :** Étant donné ses propriétés irritantes, la poussière peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau et du système respiratoire.

**Organes cibles :** Le peau, les yeux, appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**Effets potentiels sur l'environnement :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

## Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Métasilicate de sodium	6834-92-0	3 - 7
Carbonate de sodium	497-19-8	3 - 7



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Aqua Mix 1 & 2 Deep Clean Powder Portion

### Section 4 : PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux :** En cas de contact aux yeux, rincez immédiatement à l'eau courante durant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Consultez immédiatement une autorité médicale.
- Contact avec la peau :** En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.
- Inhalation :** Si l'aspiration de gaz est faite, emmenez la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, donnez la respiration artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, appliquez lui un masque à oxygène.
- Ingestion :** Si le produit a été ingéré, ne PAS induire le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

**Conseils généraux :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

**Avis aux médecins :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

### Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Inflammabilité :** Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Produits extincteurs :**

**Moyens d'extinction appropriés :** Traitez pour les matériaux environnants.

**Méthodes d'extinction inappropriées :** Pas disponible.

**Produits de combustion :** Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

**Données sur l'explosibilité :**

**Sensibilité aux chocs :** Pas disponible.

**Sensibilité aux décharges électro-statiques :** Pas disponible.

**Protection pour les pompiers :** Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant équipement de respiration (SCBA).

### Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :** Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'aire danger et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises.

**Précautions environnementales :** Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau. Pour prévenir la contamination de l'environnement, n'utilisez qu'un minimum d'eau.

**Méthodes de contention :** Contenez le déversement, puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

**Méthodes de nettoyage :** Récupérez le matériel déversé avec un aspirateur ou un autre moyen et faites la disposition dans un contenant adéquat.

**Autre information :** Pas disponible.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Aqua Mix 1 & 2 Deep Clean Powder Portion

### Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. Évitez de générer de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc., n'est pas recommandée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vous les mains avant de manger, boire ou de fumer.

#### Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Entreposez dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Gardez le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Évitez tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié dans une zone spécifique. N'entreposez pas dans des zones équipées de gicleurs automatiques à eau. Utilisez des matériaux, des éclairages ainsi qu'un système de ventilation résistant à la corrosion dans la zone d'entreposage.

### Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Directives d'exposition

Ingrédient	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Métasilicate de sodium	Pas disponible.	Pas disponible.
Carbonate de sodium	Pas disponible.	Pas disponible.

**Mesures d'ingénierie :** Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

#### Protection individuelle :

**Protection pour les yeux et le visage :** Portez des lunettes de protection approuvées (correctement ajustées qui ne laissent pas passer la poussière ou les éclaboussures et résistantes aux produits chimiques) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

**Protection des mains :** Porter des gants en caoutchouc.

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** Un respirateur de particules approuvé par le NIOSH est recommandé pour les secteurs peu aérés ou lorsque les limites d'exposition maximales risquent d'être excéder. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés sous les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme en matière de respirateurs de l'OSHA (29 CFS 1910.134) et de la norme de l'ANSI en matière de protection respiratoire (Z88.2).

**Considérations sur l'hygiène générale :** Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Poudre.
Couleur :	Blanc.
Odeur :	Inodore.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Solide.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Aqua Mix 1 & 2 Deep Clean Powder Portion

<b>pH:</b>	13.2
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible.
<b>Point de congélation :</b>	Pas disponible.
<b>Point d'ébullition :</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair :</b>	Pas disponible.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil minimal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil maximal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Poids spécifique :</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Complet.
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pourcent volatil, Pd. % :</b>	Pas disponible.
<b>COV, Pd. g/L :</b>	0 g/L

### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité :** Stable sous des conditions d'entreposage normales.

**Conditions de réactivité :** Chaleur. Matériaux incompatibles. Humidité. De gaz d'hydrogène inflammable peut être produit au contact de métaux comme l'aluminium, l'étain, le plomb et le zinc: en particulier en présence d'humidité.

**Matériaux incompatibles :** Acides concentrés.

**Produits de decomposition dangereux :** Peut inclure, sans s'y limiter: l'hydrogène gazeux, oxydes de carbone.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

##### Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Métasilicate de sodium	600 mg/kg, rat	Pas disponible.
Carbonate de sodium	4090 mg/kg, rat	2300 mg/m <sup>3</sup> 2hr, rat

**Yeux :** Irritant pour les yeux. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmolement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

**Peau :** Peut irriter la peau. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité. Le contact avec la peau durant la période de durcissement (réhydratation) pourrait causer une augmentation de la température suffisante et peut faire des brûlures graves laissant possiblement des cicatrices permanentes. La manipulation pourrait causer l'assèchement de la peau.



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Aqua Mix 1 & 2 Deep Clean Powder Portion

**Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Peut causer des brûlures en présence de l'humidité.

**Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

### EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

**Organes cibles :** Pas disponible.

**Effets chroniques :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Cancérogénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

### Ingrédient

### Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. \*

Métasilicate de sodium

Non listé.

Carbonate de sodium

Non listé.

\* Voir la section 15 pour plus d'information.

**Mutagénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Effets sur la reproduction :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

### Effets développementaux :

**Tératogénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Embriotoxicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Sensibilisation des voies respiratoires :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Sensibilisation de peau :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Matières toxicologiquement synergiques :** Pas disponible.

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Effets écotoxicologiques :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Persistance et dégradabilité :** Pas disponible.

**Bioaccumulation / accumulation :** Pas disponible.

**Mobilité dans l'environnement :** Pas disponible.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédéral.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Classification de transport routier en vertu du DOT

Non réglementé

### Classification de transport routier en vertu du TMD

Non réglementé

### Classification en vertu de l'IATA

Non réglementé



# FICHE SIGNALÉTIQUE

Aqua Mix 1 & 2 Deep Clean Powder Portion

**Classification en vertu de l'IMDG**  
Non réglementé

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Fédéraux

**Canadien :** Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**États-Unis :** Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

### SARA Title III

Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Métasilicate de sodium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Carbonate de sodium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.

### Régulations des états

**Le droit de savoir du New Jersey:** Non listé. **Le droit de savoir de la Pennsylvanie:** L'acide triphosphorique, sel pentasodique. **Le droit de savoir du Massachusetts:** L'acide triphosphorique, sel pentasodique.

### Proposition 65 de la Californie :

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

### Inventaires du monde

Ingrédient	Canada LIS/LES	USA TSCA
Métasilicate de sodium	LIS	Oui.
Carbonate de sodium	LIS	Oui.

Tous les ingrédients sont sur des inventaires de LIS/LES et de TSCA ou sont exempt de la liste.

### HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 2      Inflammabilité - 0      Risque Physique - 0      PPE - B

### NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 2      Inflammabilité - 0      Réactivité - 0

**Estimation de risque :** 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

### Classification du SIMDUT :

Catégorie D2B - Irritation des yeux

### Symboles de SIMDUT :





# FICHE SIGNALÉTIQUE

## Aqua Mix 1 & 2 Deep Clean Powder Portion

### AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

- OSHA (O)** Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.
- ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.  
A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.  
A2 - Présumé carcinogène à l'homme.  
A3 - Carcinogène animal.  
A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.  
A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.
- IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.  
1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.  
2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.  
2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.  
3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.  
4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.
- NTP (N)** Programme de toxicologie national.  
1 - Connu être carcinogène.  
2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

### Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

**Date d'échéance :** Juillet 2, 2013

**Numéro de version :** 1.1

**Préparé par :** Nexreg Compliance Inc.  
Phone: (519) 488-5126  
[www.nexreg.com](http://www.nexreg.com)